



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 4 AVRIL 2023**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-247600505-20230404-B003-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2023

Publication : 11/04/2023

L'An deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'avril à dix-huit heures, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis au sein de la salle de réunions de la Communauté de Communes Campagne de Caux sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux membres du Bureau le mercredi 29 mars 2023.

Etaient présents : GIRARD Serge, Président, MOIZAN Gérard, 3^{ème} Vice-Président, GEULIN Isabelle, 4^{ème} Vice-Présidente, NIEPCERON Hervé, 5^{ème} Vice-Président, FLEURY David, 6^{ème} Vice-Président, BRULIN Corinne, 7^{ème} Vice-Présidente, VANDERMEERSCH Aldric, 8^{ème} Vice-Président, JEZEQUEL David, 9^{ème} Vice-Président, ROSE Marc, 1^{er} membre du bureau, SOLINAS Christian, 2^{ème} membre du bureau, PAUMELLE René, 3^{ème} membre du bureau, VANIER Pascaline, 4^{ème} membre du bureau

Excusés : CARLIERE Frédéric, 1^{er} Vice-Président, DUBOCAGE Kévin, 2^{ème} Vice-Président

Assistaient également à la réunion : Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services, Mme ESTIVAL Audrey, Directrice Générale Adjointe Pôle Cadre de Vie

Nombre de Membres en exercice	14
Nombre de présents	12
Quorum	8
Nombre de votants	11

Monsieur VANDERMEERSCH Aldric se retire du vote.

Délibération n° B003/2023

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DES BONS DE COMMANDES ET DEVIS DANS LE CADRE DE LA REMISE EN ETAT DE LA PISCINE PLEIN CIEL A GODERVILLE



Délibération n° B003/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-247600505-20230404-B003-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2023

Publication : 11/04/2023

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DES BONS DE COMMANDES ET DEVIS DANS LE CADRE DE LA REMISE EN ETAT DE LA PISCINE PLEIN CIEL A GODERVILLE

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les Statuts de la Communauté de Communes Campagne de Caux ;

Vu la délibération n°098/2022 en date du 29 septembre 2022 portant sur les modifications des délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le bureau communautaire ;

Considérant la nécessité de remise en état de la piscine Plein Ciel à Goderville, la Communauté de Communes Campagne de Caux a sollicité trois devis afin d'obtenir le meilleur prix.

Il apparait que la société CAUX MAINTENANCE SAS a soumis l'offre la plus avantageuse à hauteur de 32 739,60 € TTC et décrite ci-dessous :

- Remplacement de différentes pièces métalliques sur la structure,
- Remplacement des 6 poteaux IPE 220,
- Dépose et repose des menuiseries,
- Dépose et repose du bardage extérieur et remplacement des bavettes gouttes d'eau,
- Remplacement de plusieurs cornières

Ces travaux seront réalisés semaines 27 et 28.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

Par 7 voix pour et 4 abstentions de Mesdames VANIER Pascaline et BRULIN Corinne et de Messieurs ROSE Marc et GIRARD Serge

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les bons de commandes et devis de l'entreprise CAUX MAINTENANCE SAS dans le cadre de la remise en état de la piscine Plein Ciel à Goderville ;
- **D'APPROUVER ET D'INSCRIRE** cette dépense au budget 2023.

Serge GIRARD,
Président de la Communauté de
Communes Campagne de Caux

Communauté de Communes
Campagne de Caux
52 Impasse du Lin
76110 GODERVILLE